



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DES 2 CAPS

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

## Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Tous les codes entre crochets (exemple : [\[VP56\]](#), [\[D204.0\]](#)) correspondent aux données et indicateurs dont les définitions peuvent être obtenues sur le portail de l'observatoire cité ci-dessus

**Pour tout autre renseignement, veuillez contacter votre DDT**

## **Table des matières**

1.Caractérisation technique du service .....	1
1.1.Présentation du territoire desservi.....	1
1.2.Mode de gestion du service .....	1
1.3.Estimation de la population desservie (D201.0) .....	2
1.4.Nombre d'abonnés .....	2
1.5.Volumes facturés.....	3
1.6.Détail des imports et exports d'effluents.....	3
1.7.Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	3
1.8.Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	3
1.9.Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	3
1.10.Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	6
1.10.1.Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	6
1.10.2.Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration .....	6
2.Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	6
2.1.Modalités de tarification.....	6
2.2.Facture d'assainissement type (D204.0) .....	8
2.3.Recettes .....	9
3.Indicateurs de performance .....	10
3.1.Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	10
3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2) .....	10
3.3.Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	11
3.4.Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .	11
3.5.Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	11
3.6.Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	12
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes.....	13
3.7.Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	13
3.8.Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	13
3.9.Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	14
3.10.Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	14
3.11.Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	16
3.12.Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	16
3.13.Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	17
3.14.Taux de réclamations (P258.1).....	17
4.Financement des investissements .....	17
4.1.Montants financiers .....	17
4.2.Etat de la dette du service .....	18
4.3.Amortissements.....	18
4.4.Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager	

et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	18
4.5.Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	18
5.Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	18
5.1.Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0) .....	18
5.2.Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	19
6.Tableau récapitulatif des indicateurs .....	19

+++++

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau : **de la Communauté de Communes**

- **Nom de la collectivité** : Communauté de Communes Terre des 2 Caps (CCT2C)
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de Communes

- **Compétences liée au service** :

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Collecte	[*] <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	[*] <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	[*] <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement		
Elimination des boues produites		

- **Territoire desservi** : Audinghen, Audresselles, Beuvrequen, Ferques, Landrethun le Nord, Leubringhem-Bernes, Marquise, Rinxent, Rety et Wissant.
- **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation : ..... Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation : en cours..... Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en [\*] **régie**

- régie avec prestataire de service**
- régie intéressée**
- gérance**
- délégation de service public : affermage**
- délégation de service public : concession**

Si c'est une délégation de service public :

- Nom du délégataire : Véolia
- Date de début de contrat : 06 janvier 2014
- Date de fin de contrat : 31 décembre 2025
- Missions du délégataire : exploitation de la step Ambleteuse, facturation et encaissement des factures assainissement

### **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 855 habitants au 31/12/22 (10 846 au 31/12/21).

### **1.4. Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 855 abonnés au 31/12/22. (10 846 au 31/12/21).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés non domestiques 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Audinghen	0	599	0	602	0.5
Audresselles	0	607	0	609	0.3
Beuvrequen	0	219	0	219	-
Ferques	0	776	0	776	-
Landrethun le Nord	0	565	0	565	-
Leubringhem-Bernes	0	87	0	87	-
Marquise	1	2751	1	2751	-
Rinxent	0	1934	0	1934	-
Rety	0	493	0	493	-
Wissant	0	1235	0	1235	-
Ambleteuse	0	1577	0	1581	0.2
<b>Total</b>		<b>10 846</b>		<b>10 855</b>	<b>0.1</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement :

## 1.5. Volumes facturés

Pour les communes de Wissant et Havelinghen

	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	115 600	113 840	- 1.5
Abonnés non domestiques	0	0	0
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	115 600	113 840	- 1.5

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice [N-1] en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice [N] en m <sup>3</sup>	Variation en %
	0	0	0
<b>Total des volumes exportés</b>			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice [N-1] en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice [N] en m <sup>3</sup>	Variation en %
	0	0	0
<b>Total des volumes importés</b>			

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/21: 1 (1 au 31/12/22).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 52 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 29 km de réseau unitaire hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 81 km (81 km au 31/12/21).

Zouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin au poste Ferber	Marquise	1 400 m <sup>3</sup>
Bassin de stockage et restitution à la STEP	Wissant	950 m <sup>3</sup>

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 8 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

**STEU N°1 : Audinghen Bourg**  
Code Sandre de la station : 014020800000

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe) Filtre à sable											
Commune d'implantation Audinghen											
Rue principale											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			1250								
Nombre d'abonnés raccordés			113								
Nombre d'habitants raccordés			120								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			110								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du ... Déclaration en date du 31/12/1992									
Milieu récepteur du rejet											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25			ou			70			
DCO		125			ou			75			
MES		35			ou			90			
NGL					ou						
NTK					et ou						
pH					et ou						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					et ou						
Pt					ou						
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
MOYENNE ANNUELLE		20.5	97	106.5	94	36.5	92	104.6	45	12.7	37.25

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°2 : Audinghen Gris Nez**  
Code Sandre de la station : 010780600000

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe) Filtre à sable											
Commune d'implantation Audinghen											
Hameau du Framezelle											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			680								
Nombre d'abonnés raccordés			383								
Nombre d'habitants raccordés			402								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			31								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du ... Déclaration en date du 30 septembre 1994									
Milieu récepteur du rejet											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25			ou			70			
DCO		125			ou			75			
MES		35			ou			90			
NGL		15			ou			70			
NTK					et ou						
pH					et ou						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					et ou						
Pt		2			ou			80			
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
MOYENNE ANNUELLE		4	84	49	80	28	75	58	38	5.85	50

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°3 : Audresselles**  
Code Sandre de la station : 010506400000

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe) Boues activées											
Commune d'implantation FERQUES											
Lieu-dit Rue Du Hure											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			1600								
Nombre d'abonnés raccordés			425								
Nombre d'habitants raccordés			979								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			87								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			Autorisation en date du ...								
			Déclaration en date du								
Milieu récepteur du rejet											
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>			25								
DCO			125								
MES			35								
NGL			20								
NTK						et			ou		
pH						et			ou		
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						et			ou		
Pt			2								
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		28	92	196	78	66	91	44.7	50	6.9	24

**STEU N°4 : Beuvrequen**  
Code Sandre de la station : 014025100000

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe) Filtre à sable											
Commune d'implantation Audinghen											
Hameau du Framezelle											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			600								
Nombre d'abonnés raccordés			188								
Nombre d'habitants raccordés			407								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			71								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			Autorisation en date du 04/07/2007								
			Déclaration en date du								
Milieu récepteur du rejet											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25			ou			70			
DCO		125			ou			75			
MES		35			ou			90			
NGL					ou						
NTK		10			et			ou			
pH					et			ou			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					et			ou			
Pt								ou			
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
MOYENNE ANNUELLE		95	72	369	57	410	- 37	83	20	11.3	18

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°5 : FERQUES**  
Code Sandre de la station : 014027800000

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe) Boues activées											
Commune d'implantation FERQUES											
Lieu-dit Rue Du Hure											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			2500								
Nombre d'abonnés raccordés			425								
Nombre d'habitants raccordés			979								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			87								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			Autorisation en date du ... Déclaration en date du 23/11/2008								
Milieu récepteur du rejet											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25									
DCO		125									
MES		35									
NGL		20									
NTK					et			ou			
pH					et			ou			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					et			ou			
Pt		2									
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		4.3	99	39.7	96	4.3	99	4.6	98	7	40

**STEU N°6 : Landrethun le Nord**  
Code Sandre de la station : 011195900000

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe) Filtre planté de roseaux											
Commune d'implantation Landrethun le Nord											
Lieu-dit route départementale 241											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>										1300	
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j										143	
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du ... Déclaration en date du 15 /09/2021									
Milieu récepteur du rejet											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		ou		80					
DCO		125		ou		75					
MES		35		ou		90					
NGL				ou							
NTK		20		ou		70					
pH				et		ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				et		ou					
Pt											
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		278	95	724	84	332	95	88	92	9.45	0

**STEU N°7 : Marquise Rinxent**  
Code Sandre de la station : 011195900000

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe) Boues activées											
Commune d'implantation Marquise											
Lieu-dit route départementale 241											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			8000								
Nombre d'abonnés raccordés			3138								
Nombre d'habitants raccordés			5625								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			2849								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du ... Déclaration en date du 28 /12/2006									
Milieu récepteur du rejet											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		ou		90					
DCO		90		ou		80					
MES		30		ou		90					
NGL		15		ou		80					
NTK		5		ou		80					
pH				et		ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				et		ou					
Pt		2									
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		15.3	94	85.7	88	8.2	92	7.8	92	3.4	69

**STEU N° 8 : Rety**  
Code Sandre de la station : 01083250000

<b>Caractéristiques générales</b>												
Type de traitement (cf. annexe) Boues activées												
Commune d'implantation Rety												
Lieu-dit rue Victor Hugo												
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			1400									
Nombre d'abonnés raccordés			289									
Nombre d'habitants raccordés			1236									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			185									
<b>Prescriptions de rejet</b>												
Soumise à		Autorisation en date du ... Déclaration en date du 15/09/2021										
Milieu récepteur du rejet												
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	20											
DCO	90											
MES	30											
NGL	15											
NTK					et		ou					
pH					et		ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					et		ou					
Pt												
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>												
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
Moyenne annuelle		6	98	57	94	9	96	7	95	6.2	44	

**STEU N°9 : Wissant**  
Code Sandre de la station : 01100750000

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe) Boues activées											
Commune d'implantation Wissant											
Lieu-dit route Louis Pasteur											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			4400								
Nombre d'abonnés raccordés			969								
Nombre d'habitants raccordés			683								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			1121								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du ... Déclaration en date du 21/10/2011									
Milieu récepteur du rejet											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		20			ou			80			
DCO		90			ou			80			
MES		30			ou			90			
NGL											
NTK					et ou						
pH					et ou						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					et ou						
Pt											
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		5.3	93.5	49.5	79	6.8	91	60	0	8	0

**STEU N°10 : Ambleteuse**  
Code Sandre de la station :

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe) Boues activées											
Commune d'implantation Ambleteuse											
Lieu-dit la ferme de Selles											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			4000								
Nombre d'abonnés raccordés			1544								
Nombre d'habitants raccordés			1930								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			990								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du ... Déclaration en date du 21/10/2011									
Milieu récepteur du rejet											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		20		ou		80		80			
DCO		90		ou		80		80			
MES		30		ou		90		90			
NGL		15									
NTK				et		ou					
pH				et		ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				et		ou					
Pt		2									
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		4.3	97.8	30.8	93.2	7.4	98	15.4	73.3	2.5	64.5

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
STEU de Marquise	225	206
STEU de Ferques		0
STEU de Rety		0
<b>Total des boues évacuées</b>		206

## **2. Tarification de l'assainissement et recettes du service**

### **2.1. Modalités de tarification**

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/22 et 01/01/23 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/23
Frais d'accès au service:	20	20
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement <sup>(1)</sup>	1800	1928
Participation aux frais de branchement	1400	1850

<sup>(1)</sup> Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Egout

Tarifs		Au 01/01/22	Au 01/01/23
<b>Part de la collectivité : pour les communes : Audinghen, Ferques, Landrethun le Nord, Leulinghen-Bernes, Réty, Wissant.</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	60.00 €	60.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à [.....] m <sup>3</sup>	3.00 €/m <sup>3</sup>	3.00 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 : [.....] à [.....] m <sup>3</sup>		
Autre : .....		€	€
Tarifs		Au 01/01/22	Au 01/01/23
<b>Part de la collectivité : pour la commune : Audresselles.</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	107.32 €	107.32 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à [.....] m <sup>3</sup>	3.00 €/m <sup>3</sup>	3.00 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 : [.....] à [.....] m <sup>3</sup>		
Autre : .....		€	€
Tarifs		Au 01/01/22	Au 01/01/23
<b>Part de la collectivité : pour la commune : Beuvrequen.</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	95.20 €	95.20 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à [.....] m <sup>3</sup>	3.00 €/m <sup>3</sup>	3.00 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 : [.....] à [.....] m <sup>3</sup>		
Autre : .....		€	€
Tarifs		Au 01/01/22	Au 01/01/23
<b>Part de la collectivité : pour les communes : Marquise, Wissant.</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	60.00 €	60.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à [.....] m <sup>3</sup>	4.00 €/m <sup>3</sup>	4.00 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 : [.....] à [.....] m <sup>3</sup>		
Autre : .....		€	€
<b>Part de la collectivité : pour la commune : Ambleteuse.</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	39.88 €	39.88 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à [.....] m <sup>3</sup>	0.7622 €/m <sup>3</sup>	0.7622 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 : [.....] à [.....] m <sup>3</sup>		
Autre : .....		€	€

<b>Part du délégataire pour Ambleteuse</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	24.86 €	24.86 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à [.....] m <sup>3</sup>	2.6922 €/m <sup>3</sup>	2.6922 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 : [.....] à [.....] m <sup>3</sup>	[.....] €/m <sup>3</sup>	[.....] €/m <sup>3</sup>

- <sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.
- <sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

<b>Prix pour toutes les communes :</b>			
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.21 €/m <sup>3</sup>	0.20 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	[VP218] <sub>N-1</sub> €/m <sup>3</sup>	[VP218] €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	[VP219] <sub>N-1</sub> €/m <sup>3</sup>	[VP219] €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs aux abonnées sont les suivantes :

- Délibération du 09/03/2022 effective à compter du 17/03/2022 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 12/04/2023 effective à compter du 27/04/2023 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/22 et au 01/01/23 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

**Pour les communes de : Audinghen, Ferques, Landrethun le Nord, Leulinghen-Bernes, Réty, Wissant.**

Tarifs	Au 01/01/21 en €	Au 01/01/22 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	60.00 €	60.00 €	0
Part proportionnelle	3.00 €/m <sup>3</sup>	3.00 €/m <sup>3</sup>	0
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	420.00	420.00	0
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	0	0	0
Part proportionnelle	0	0	0
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	0	0	0
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	25.2	25.2	0
VNF Rejet :	0	0	0
Autre : _____	0	0	0
TVA si service assujetti (10 %)	44.52	44.52	0
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	69.72	69.72	0
<b>Total</b>			
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>489.72</b>	<b>489.72</b>	<b>0</b>

**Pour la commune de : Audresselles.**

Tarifs	Au 01/01/21 en €	Au 01/01/22 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	107.32 €	107.32 €	0
Part proportionnelle	3.00 €/m <sup>3</sup>	3.00 €/m <sup>3</sup>	0
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	467.32	467.32	0
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	0	0	0
Part proportionnelle	0	0	0
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	0	0	0

<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	25.2	25.20	0
VNF Rejet :	0	0	0
Autre : _____	0	0	0
TVA si service assujetti (10 %)	49.25	49.25	0
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	74.45	74.45	0
<b>Total</b>			
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>541.77</b>	<b>541.77</b>	<b>0</b>

**Pour la commune de : Beuvrequen.**

<b>Tarifs</b>	<b>Au 01/01/21 en €</b>	<b>Au 01/01/22 en €</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	95.20 €	95.20 €	0
Part proportionnelle	3.00 €/m <sup>3</sup>	3.00 €/m <sup>3</sup>	0
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	455.20	455.20	0
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	0	0	0
Part proportionnelle	0	0	0
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	0	0	0
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	25.2	24.00	-4.7
VNF Rejet :	0	0	0
Autre : _____	0	0	0
TVA si service assujetti (10 %)	48.04	47.92	0
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	73.24	71.92	0
<b>Total</b>			
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>528.44</b>	<b>527.12</b>	<b>-0.25</b>

**Pour les communes de : Marquise, Wissant.**

<b>Tarifs</b>	<b>Au 01/01/21 en €</b>	<b>Au 01/01/22 en €</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	60.00 €	60.00 €	0
Part proportionnelle	4.00 €/m <sup>3</sup>	4.00 €/m <sup>3</sup>	0

Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	540.00	540.00	0
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	0	0	0
Part proportionnelle	0	0	0
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	0	0	0
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	25.2	25.2	0
VNF Rejet :	0	0	0
Autre : _____	0	0	0
TVA si service assujetti (10 %)	56.52	56.52	0
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	81.72	81.72	0
<b>Total</b>			
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>621.72</b>	<b>621.72</b>	<b>0</b>

**Pour la commune de : Ambleteuse.**

Tarifs	Au 01/01/21 en €	Au 01/01/22 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	39.88 €	39.88 €	0
Part proportionnelle	0.7622 €/m <sup>3</sup>	0.7622 €/m <sup>3</sup>	0
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	131.34	131.34	0
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	24.86	24.86	0
Part proportionnelle	2.69	2.69	0
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	479.27	479.27	0
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	25.2	25.2	0
VNF Rejet :	0	0	0
Autre : _____	0	0	0
TVA si service assujetti (10 %)	50.44	50.44	0
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	75.64	75.64	0
<b>Total</b>			
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>554.91</b>	<b>554.91</b>	<b>0</b>

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- \*  semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

L'Agence de l'Eau Artois Picardie a décidé de diminuer sa redevance modernisation des réseaux.

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	<b>1 896 709</b>	<b>1 996 001</b>	+ 5,23
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>1 896 709</b>	<b>1 996 001</b>	+ 5,23
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	<b>29 261</b>	<b>14 451</b>	-50.6
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser) pfac+contrôle+ depotage	<b>153 220</b>	<b>222 359</b>	-45.12
<b>Total autres recettes</b>	<b>9</b>		
<b>Total des recettes</b>	<b>2 079 199</b>	<b>2 232 811</b>	+ 7.38

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'assainissement au 31/12/22: 2 232 811 € (2 079 199€ au 31/12/21).

### **Recettes de la collectivité (si contrat de délégation) :**

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	174 313	78 547	54.93
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation	174 313	78 547	54.93
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires = pfac+ prime autosurveillance	15 576	8 546	-45.13
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>	<b>189 889</b>	<b>87093</b>	<b>-54,14</b>

**Recettes globales** : Total des recettes de vente d'assainissement au 31/12/22: 87 093 € (189 889 au 31/12/21).

## **3. Indicateurs de performance**

### **3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est 50 % :

### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	0
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	0
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	0
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	10
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	0
+ 10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	0
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	0
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	0
+ 10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	0

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 30 pour l'exercice 2022 30 pour 2021.

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEU de <a href="#">Ferques</a>	32	100	Sans objet
STEU de <a href="#">Marquise</a>	255	100	100
STEU de <a href="#">Wissant</a>	33	100	Sans objet
STEU D'AMBLETEUSE		100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2021).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEU de <a href="#">Ferques</a>	32	100	100
STEU de <a href="#">Marquise</a>	255	NON CONFORME	NON CONFORME
STEU de <a href="#">Wissant</a>	33	100	100
STEU D'AMBLETEUSE		100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 21 (100 en 2020)

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021</b>	<b>Conformité exercice 2021 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2022 0 ou 100</b>
STEU de <a href="#">Ferques</a>	32	100	100
STEU de <a href="#">Marquise</a>	255	NON CONFORME	NON CONFORME
STEU de <a href="#">Wissant</a>	33	100	NON CONFORME
STEU D'AMBLETEUSE		NON CONFORME	NON CONFORME

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 20 (0 en 2021).

La step de Marquise est non conforme pour un dépassement de la valeur réhabilitaire pour la DBO5.

La step de Wissant est non conforme pour un dépassement des valeurs réhabilitaires des normes pour les paramètres Escherichia Coli et entérocoques.

La step d'Ambleteuse est non conforme pour non-conformité en phosphore total et 2 résultats d'analyses en Escherichia Coli supérieurs à la valeur réhabilitaire.

### **3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)**

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	176
	Non conforme	
Compostage	Conforme	
	Non conforme	
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
Evacuation vers une STEU	Conforme	
	Non conforme	
Autre : ...	Conforme	
	Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>176</b>

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 176 t hors chaux avec chaux : 285 tonnes (219 en 2021).

### **3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)**

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants. (0 en 2021).

### **3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)**

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative),

quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 2 par 100 km de réseau. (2 en 2020).

### **3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)**

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	21	22
Linéaire renouvelé en km	0	0

Au cours des 5 derniers exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0 % (0 en 2021).

### **3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés Exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022
STEU de Ferques	12	11	92	92
STEU de Marquise	12	11	50	92
STEU de Wissant	12	12	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 92 (61 en 2021).

### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	10	20
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30	30
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10	10
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	10
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110 en 2022 (110 en 2021).

### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Pour les communes en régie :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	13 141 807	12 692 905
Epargne brute annuelle en €	838 567	1 132 291
Durée d'extinction de la dette en années	15.67	11.21

Pour la commune d'Ambleteuse

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	1 115 080	1 185 330
Épargne brute annuelle en €	105 899	20 672
Durée d'extinction de la dette en années	10.52	57.33

### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Pour la commune de Wissant :

C'est la seule commune qui est facturée par la Communauté de Communes pour l'assainissement collectif

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/21		7 293
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021		317 385
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2021		2.3 %

Pour les autres communes le recouvrement est assuré par les délégataires : Veolia

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/21		
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021		
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2021	1.42	1.76

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

[\*] Oui    [] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés 0 en 2021

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers**

	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2022</b>
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	744 675	822 543
Montants des subventions en €	853 670	568 391
Montants des contributions du budget générales en €	0	0

### **4.2. Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2022</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	13 141 807	12 692 905
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	883 591
	en intérêts	316 510

### **4.3. Amortissements**

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 0 € (\_0 € en 2022)

### **4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>	<b>Montants prévisionnels de l'année précédente en €</b>
Reconstruction de la station d'épuration d'Audreselles	2 500 000	
Réflexion sur le devenir des stations d'Audinghen		

#### 4.5.

#### 4.6. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Reconstruction step Audreselles	2022	2 500 000
Déconnexion du collecteur pluvial avenue Ferber à Marquise	2022	300 000

### **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

#### **5.1. *Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances et en a accordées \_\_\_\_\_.  
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 (0 €/m<sup>3</sup> en 2020)

#### **5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	10 855	10 846
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	225	206
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 pour Audinghen, Ferques, Landrethun le Nord, Leulinghen-Bernes, Réty, Wissant.	489.72	489.72
	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 pour Audreselles	541.77	541.77
	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 pour Beuvrequen	528.44	528.44
	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 pour Marquise Wissant	621.72	621.72
	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 pour Ambleteuse	552.1	552.1
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	21
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0	20
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1	2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	61	92
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	15.67	11.22
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.42	1.76
P258.1	Taux de réclamations	0	0

## 7.